École primaire publique de Lacenas

706 Grand'rue 69 640 LACENAS Tel: 09 66 91 34 49

Mail: ce.0691097t@ac-lyon.fr

Site internet: https://ecoledelacenas.blog.ac-lyon.fr

Procès-verbal du 1^{er} conseil d'école 19/10/2023

Présents:

T
Mme Gaëlle PERRETTE (enseignante)
M. Rodolphe HODIEUX (directeur)
Mme Nadine MEYNIER (enseignante)
Mme Clémence GARCON (enseignante)
M ^{me} Solène BERGER-MORRONE (enseignante)
Mme Catherine RABOURDIN (Maire de Lacenas)
M ^{me} Virginie BERNARD (adjointe au maire)
Mme COLAS Emilie
M. ANGLOIS Michael
Mme ELY Ayse
Mme JAVAUX Cécile
Mme BELMONTE Jessica
M ^{me} Chrystèle SEPREZ (Adjointe
d'animation)
M ^{me} Maryline CONTOLI (ATSEM)
M ^{me} Christiane ECHALLIER (DDEN)
M ^{me} Marie-Thérèse DESBONNE (DDEN)
M ^{me} Claire GAUDINOT (AESH)

Absents et excusés:

M^{me} Allyson BUSI (ATSEM)

M^{me} Céline SEGUIN (Adjointe d'animation)

Points à traiter	Développement	Commentaires du conseil
Horaire du conseil d'école	Prochains conseils d'école : jeudi 1 février 2024 à 18h30 Jeudi 6 juin 2024 à 18h30	
Élections des représentants de parents d'élèves.	✓ La participation est passée de 72 à 74,84 %. Remerciements et félicitations aux parents candidats et élus.	
Adresse des représentants de parents	Cette adresse est-elle toujours valide et utilisée par les représentants de parents ? parentsdeleveslacenas@gmail.com	Oui, cette adresse est toujours valide et peut être utilisée pour écrire aux représentants de parents d'élèves
Organisation pédagogique 2023/2024 Le personnel de l'école	 Personnel Éducation nationale: 5 classes avec 5 enseignants titulaires à temps plein + 1 	

	enseignante en ¼ temps pour la décharge de direction	
	✓ Classe 1: Mme Clémence GARCON (PS/MS)	
	✓ Classe 2: Mme Solène BERGER- MORRONE (MS/GS) ✓ Classe 3: Mme Nadine MEYNIER	
	(CP/CE1) ✓ Classe 4 : M. Rodolphe HODIEUX (CE1/CE2) avec Mme Elise SORLIN le mardi (jour de décharge de direction) ✓ Classe 5: Mme Gaëlle PERRETTE (CM1/CM2)	
	1 accompagnante pour élève en situation de handicap (AESH)	
	✓ Mme Claire GAUDINOT AESH , accompagne dans leur travail 2 élèves de l'école.	
	 ▶ Personnel municipal ✓ Mme Céline SEGUIN s'occupe de l'entretien des locaux ainsi que du service de cantine. ✓ Mmes Allyson BUSI et Maryline CONTOLI sont affectées sur le poste d'ATSEM dans la classe 1 des PS/MS. Elles effectuent aussi les services de cantine et garderie. 	
	 ✓ Mme Chrystèle Seprez est affectée dans la classe 2 des MS/GS de 8h15 à 11h15 et 14h00-16h30. Elle effectue aussi les services de cantine et garderie. 	
Effectifs et répartition des élèves	 ✓ Le jour de la rentrée 2023 : 117 enfants inscrits et présents le jour de la rentrée. (-2,5%). 2 nouveaux élèves seront accueillis à la rentrée des vacances de Toussaint. ✓ Répartition rentrée 2023 Classe 1: 8 PS 13 MS = 21 Classe 2: 9 MS 13 GS = 22 Classe 3: 16 CP 9 CE1 = 25 Classe 4: 8 CE1 17 CE2 = 25 Classe 5: 9 CM1 15 CM2 = 24 	
Les rythmes scolaires	Rythmes scolaires: Lundi-mardi-jeudi- vendredi de 8h20 à 11h30 et de 13h20 à 16h30. Inchangés depuis la rentrée 2018.	
Le projet		
d'école	Favoriser le bien être à l'école	
2022/2026	Projet d'école 22-26 Encourager la curiosité en ouvrant l'école sur le monde et l'innovation	
	Enseigner la compréhension de l'implicite	

Les projets d'actions déjà réalisés	 ✓ Tennis: Pendant la période 1, Tous les mardis et jeudis, les élèves de CE1/CE2, CM1/CM2 se sont initiés ou perfectionnés au tennis avec deux professeurs brevetés d'état du tennis club Lacenas/Arnas: Nicolas et Luc. Nous remercions la mairie de Lacenas pour la proposition et le financement de ce beau projet sportif. Nous remercions aussi le tennis club de Lacenas/arnas pour leur aide et leur participation. Ce projet pourrat-t-il être reconduit l'an prochain?
	Journée du sport scolaire: Rencontre sportive interclasses le 22/9/23. Remerciements aux parents d'élèves pour leur investissement pendant cette rencontre. ✓ Journée Légo: 19/10/23. Remerciements au sou des écoles pour son financement. La société prestataire a annulé par deux fois sa venue. Une 3ème et dernière date lui sera proposée. ✓ Anglais natif: Interventions de Mme MARS: Tous les lundis après-midi, Mme Sally Mars, résidante anglaise à Lacenas, vient à l'école pour proposer des jeux en anglais, lire des histoires, apprendre du vocabulaire en anglais avec les élèves. Ce temps d'anglais vient s'ajouter au travail réalisé par les enseignants dans leur classe. Nous remercions chaleureusement Mme Sally Mars pour son investissement bénévole au profit des élèves de l'école. ✓ Visite du lardin de Bionnay: Classe 2 le 28/9/23
	 ✓ Projet «correspondants» en classe 3 avec 2 écoles: Saint Antonin du var et Montigny-lès-cormeilles
Les projets d'actions envisagés	Les sorties culturelles aux musées, aux théâtres sont pour la plupart financées par le sou des écoles. ✓ Musée Paul Dini: Visite et atelier créatif le 8/12/23 avec la classe 4, les classes 1 et 2 le 27/6/24, la classe 3 en décembre puis au mois de mai. ✓ Théâtre Pêle Mêle le 9 févier 24 avec la classe 4 ✓ Théâtre de Villefranche 23/01/24 et 22/03/24 pour les classes 5 et 1 ✓ Piscine: Les classes 3 et 4 (CP/CE1 et CE1/CE2) iront à la piscine le nautile du 25/03/24 au 21/06/24 tous les mardis de 9h40 à 10h20 dans le bassin.

- Financement du bus par la mairie de Lacenas et des séances de piscine par l'agglomération.
- ✓ Rallye Maths: La classe 4 participera au rallye mathématiques (résoudre des problèmes en équipe) organisé par l'inspection de circonscription. .
- ✓ Se construire citoyen: la classe 4 ira au cinéma et participera au concours d'affiche sur le thème de la «liberté» organisé par les DDEN.
- ✓ Découverte de métiers : Classe 3 et 5
- ✓ <u>Projet Musique:</u> intervention de Mme apprentie musicienne Replat. intervenante au conservatoire, auprès des classes 3,4,5 à partir de fin janvier 24 pour 12 séances pour travailler le chant Chorale. Financement par l'agglomération.
- ✓ <u>Semaine des arts du mouvement (ex</u> classes qui dansent): 17/5/24: classe 5
- ✓ Exposition arts visuels des élèves (grande lessive) le 02/4/23.
- ✓ <u>Interventions de l'infirmière scolaire</u> dans les classes 2 à 5 le 16/11/23
 - ✓ Classe 2: Les dents
 - ✓ Classe 3: Le sommeil
 - ✓ Classe 4: La nutrition
 - ✓ Classe 5: Les 1ers secours
- ✓ Auditorium de Villefranche: Spectacle classe 2 le 31/5/24
- ✓ Chatillon sur Chalaronne: Classe 1 et 2 le 6/6/24 sur la vie des abeilles.
- ✓ Spectacle de fin d'année le 22 juin 24
- ✓ Classe 2 et 3: visite du château du sou et chasse au trésor en mars et juin 24.
- ✓ Visite d'une tourbière: Classe 5 le 2/7/24
- ✓ Rencontre sportive de fin d'année le 4 juillet 24.
- ✓ Ajouter cirque et théâtre isabelle.

Les exercices de sécurité

- ✓ Les PPMS Risques majeurs et attentat- La clé a été transmise à l'école ce intrusion ont été de mis à jour et jour. transmis.
- ✓ Exercice «incendie». 19/9/23: Toutes les classes étaient rangées sur le terrain de sport. Les effectifs au complet.
 - Exercice réussi en 2 minutes 6 s.
 - Problème observé: Le système d'alarme de l'annexe ne possède pas la même clé d'arrêt du signal que le bâtiment principal. La sonnerie de l'annexe s'est arrêtée d'elle-même au bout de quelques minutes. Une clé d'arrêt du signal de

	l'annexe a été demandée à la mairie
	de Lacenas.
	<u>Exercice PPMS confinement risques</u> Le signal risque majeur est en train
	majeurs. Le 28/09/23. le signal envoyé d'évoluer et passera sans doute
	depuis la mairie n'a pas été entendu par les téléphones portables. (FR
	dans la classe 3 de CP/CE1. La mairie a alerte)
	été informée. Quelle solution peut être
	apportée ?
	✓ <u>Exercice PPMS « attentat-intrusion ».</u> La mairie va étudier le sujet.
	10/10/23. Les classes 4 et 5 sont restées
	confinées 5 minutes en silence, portes
	et volets fermés. Les classes 1 et 2 ont
	réalisé une évacuation silencieuse. La
	classe 3 n'a pas entendu le signal
	d'alarme. La mairie a été informée.
	Quelle solution peut être apportée ? Le
	boitier peut-il être déplacé plus près de
	la classe?
Lutte contre	✓ Pour la réussite des élèves et
l'absentéisme	conformément au code de l'éducation
	(article L131-1), l'absentéisme des élèves,
	même perlé, est à proscrire.
	✓ Toute absence est enregistrée dans un
	registre à l'école. Elle doit être justifiée
	par les parents par écrit sur le cahier de
	liaison ou sur la boite électronique de
	l'école.
	✓ Au-delà de 4 demi-journées d'absence
	injustifiée par mois, un courrier sera
	transmis à la famille et un dialogue
	établit pour retrouver une parfaite
	assiduité.
	✓ En cas de persistance du défaut
	d'assiduité, les services académiques
	seront saisis.
Lutte contre	✓ L'école est inscrite dans le protocole
le	pHARe. En cas de harcèlement ou
harcèlement	suspicion de harcèlement, l'équipe
	enseignante pourra solliciter
	l'intervention de l'équipe ressource de
	la circonscription de Anse.
	✓ Une journée de sensibilisation sera
	menée le jeudi 9 novembre à l'école.
Les	✓ Les élèves de CP, CE1 et CM1 ont passé
évaluations	des évaluations diagnostiques
CP, CE1 et	standardisées en début d'année. Ces
CM1	dernières ont permis de cibler
	rapidement les points forts et les points
	faibles des élèves. Les résultats sont
	communiqués aux parents
	individuellement.
	marria delicinicit.

Aménagemen	Aménagements réalisés depuis le l	Mairie : Aucune entreprise
ts matériels		n'accepte d'installer un système
ts materiers		d'ouverture du portail à distance.
	•	Problème de fiabilité.
		Pendant la garderie, le portail
		d'entrée de l'école sera fermé.
	-	Une sonnette sera installée au
		portillon derrière la garderie. Les
		parents sonneront et les enfants
		seront accompagnés au portillon
		par le personnel municipal.
	changement et rehausse de la clôture l	
	de l'école autour du terrain de sport et [garderie sera interdit car
	changement du portillon d'accès au c	dangereux.
	terrain de sport.	_
	✓ Rénovation du sol de la classe 3	
	Autres aménagements demandés.	
	✓ Réinstallation de la marquise du	
	nouveau bâtiment.	
	✓ Installation d'un autre combiné	
	téléphonique dans la classe 3.	
Le règlement	✓ Le règlement départemental	
intérieur de l'école	académique est toujours en vigueur. Il	
recole	s'applique à toutes les écoles du	
	département, et s'ajoutent à celui-ci les	
	alinéas spécifiques à l'école de Lacenas	
	(voir annexe 1)	
	✓ Lecture, validation ou amendement de	
	l'annexe 1 (en rouge les ajouts votés en	
Points	conseil d'école)	Mairia da aviata átá áva svá avas
divers	l ·	Mairie: Le sujet a été évoqué avec
divers	1- <u>Garderie</u> : Pendant le temps de la s	le personnel municipal qui
	garderie il y a un manque important de s	
		l'accès aux endroits difficiles à
	d'entrée est toujours ouvert. De plus et s	
	en complément du premier point il y a	
		Nous faisons suite aux
	·	questionnements des délégués de
		parents d'élèves.
		Nous essayons de communiquer le
		plus possible avec eux et lorsqu'il y
		a des problématiques, nous
	au même endroit. Merci d'améliorer ces	prenons à cœur de les régler. Nous
		comprenons les questionnements
		et les doutes de chacun. Il est de
		notre devoir d'assurer la sécurité
		physique et affective des élèves.
	parents quant à la surveillance pendant	
	le temps de la cantine.	Nous pensons que le problème
		n'est nes dû uniquement à un

Nous pensons que le problème n'est pas dû uniquement à un manque de vigilance de notre part,

comme évoqué par les familles. Il y a un manque de bienveillance entre certains élèves. Il est souvent question des mêmes élèves et les problèmes ont été soulevés avec les familles concernées (manquement au règlement, violences, insultes, vols de billes, cartes...).

Nous ne restons pas «statique» pendant tout le temps périscolaire, il est vrai que nous nous mettons à un point précis pour surveiller le plus grand nombre d'élèves, mais nous sommes amenées à nous déplacer plusieurs fois pendant le temps périscolaire. Il est aussi rassurant pour les élèves de nous retrouver toujours à la même place, nous sommes identifiables et ils viennent systématiquement nous solliciter. Les recoins de la cour sont en théorie, interdits d'accès par les élèves et ils sont repris lorsqu'ils ne respectent pas la règle. Nous tenons à rappeler aux familles que nous devons faire corps et travailler dans un but commun « le bien-être des enfants» cela passe aussi par la bienveillance et la transparence envers l'équipe municipale.

Je reviens sur le point « sécurité » concernant le portail, nous faisons de notre possible pour sécuriser l'accès et nous allons le fermer systématiquement derrière nous, mais cela demande une certaine gestion de notre part. Sur ce point, nous tenons à préciser que lors de la vente de gâteau, le portail est ouvert, les familles et les enfants gravitent autour de la cour et de la sortie et cela ne semble pas poser de problème ? Selon nous, le risque est considérable à ce moment-là!

2- <u>Cantine</u>: Je ne trouve pas normal que les grands ne soient pas obligés de gouter à tous les plats. Les petits sont obligés de gouter à tout et je trouve que c'est une

Questionnement sur le 2eme service: Toute l'équipe s'accorde à dire que TOUS les enfants sont incités à goûter de tout, mais en aucun cas, nous les obligerons à bonne chose. Ne faudrait-il pas demander aux enfants combien ils en veulent, plutôt que "qu'est-ce qu'ils veulent".

manger les aliments qu'ils n'aiment Nous avons observé des blocages alimentaires en utilisant ce genre de pratique qui est pour nous à l'encontre de nos valeurs éducatives! Nous connaissons les habitudes des enfants et nous aiustons proportions les fonction de leur besoin, goût... Nous proposons plusieurs choix pour les desserts, nous resservons en conséquence le plat chaud. Aucun enfant ne sort le ventre vide et si c'était le cas, les familles systématiquement seraient informées! Nous rappelons que c'est un service que proposons et nous ne sommes pas pour faire l'éducation alimentaire de vos enfants.

Proposition de l'équipe :

Nous avons décidé avec l'équipe pendant le temps périscolaire de proposer aux enfants des ateliers pour les sensibiliser sur le respect, la différence, l'empathie et la bienveillance. Différents supports seront utilisés. L'idée sera d'amener les élèves à réfléchir sur cette thématique.

Les accès comme le portail et les recoins de la cour (zones noires) seront sécurisés prochainement.

Mairie: Précision concernant le film entourant les barquettes en carton de la cantine: Ce n'est pas du plastique mais du film amidonné.

1- Mairie: L'entreprise de nettoyage sera sollicitée.

Question des enseignants:

1- Le problème d'approvisionnement en savon, papier essuie-main et toilette est récurent malgré nos demandes répétées.

Information municipale: Le conseil municipal des enfants sera composé de 16 conseillers. Ils recevront une convocation pour le 1^{er} conseil municipal des enfants.

École primaire publique de Lacenas, 706 grand'rue, 69 640 Lacenas Tel: 09.66.91.34.49 courriel: <u>ce.0691097t@ac-lyon.fr</u>

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE 2023-2024

Voté en conseil d'école le 19/10/23

Application du règlement départemental de l'inspection académique du Rhône. A ceci s'ajoutent des spécificités à l'école de Lacenas.

FRÉQUENTATION ET OBLIGATIONS SCOLAIRES

Fréquentation

- L'instruction est obligatoire pour tous les enfants, français et étrangers, à partir de 3 ans et jusqu'à l'âge de 16 ans révolus. Les parents peuvent choisir de scolariser leur enfant dans un établissement scolaire (public ou privé) ou bien d'assurer eux-mêmes cette instruction.
- Les enfants malades ne doivent pas venir à l'école ni en sortie scolaire. En cas de fièvre, un adulte devra venir récupérer l'enfant malade.

Absences

- En cas d'absence non prévue, envoyer si possible un message à l'école avant 8h20.
- Toute absence doit être justifiée par un mot daté et signé des parents et l'école doit en être informée dès que possible. Un justificatif écrit des parents sera exigé au retour de l'enfant.

Maladies.

- Toute maladie contagieuse d'un enfant doit être signalée immédiatement, un certificat est exigé pour la reprise de la classe. Maladies à éviction scolaire obligatoire : Coqueluche, diphtérie, dysenterie, gale, hépatite A, impétigo, scarlatine, méningite A, oreillon (parotidite), poliomyélite, rougeole, grippe, teigne, tuberculose, COVID.
- Aucun membre du personnel n'est autorisé à laisser un enfant prendre un médicament.
 Contacter le directeur pour établir un PAI (projet d'accueil individualisé) pour la prise de médicaments pendant les heures scolaires.

RELATIONS PARENTS/ENSEIGNANTS

- Les enseignants et les familles se doivent un respect réciproque, excluant tout comportement, parole ou geste blessants.
- Les enseignants, éventuellement en présence d'un autre membre de l'équipe pédagogique, peuvent recevoir les parents sur rendez-vous.
- Les membres de l'équipe enseignante se réservent le droit d'interrompre ou de reporter un rendez-vous avec le responsable légal d'un élève en cas de comportement ou de propos irrespectueux.

HORAIRES ET AMÉNAGEMENT DU TEMPS SCOLAIRE

Rythmes scolaires : Lundi-mardi-jeudi-vendredi de 8h20 à 11h30 et de 13h20 à 16h30. Pour la maternelle : **Entrées** de 8h20 à 8h30 et de 13h20 à 13h30 **dans la classe. Sorties** de 11h20 à 11h30 et de 16h20 à 16h30 **dans la classe.**

Pour l'élémentaire : **Entrées** de 8h20 à 8h30 et de 13h20 à 13h30 **dans la cour. Sorties** à 11h30 et 16h30 **au portail**

- Les enfants ne doivent pas pénétrer dans l'école en dehors des heures fixées.
- Après 11h30 ou 16h30 les élèves inscrits sont confiés à la garderie. En cas de retard des parents, les enseignants emmèneront les enfants non inscrits à la garderie.
- Les enfants de maternelle doivent être conduits en classe par un adulte. Ils ne peuvent quitter l'école qu'accompagnés d'un adulte nommé par les parents.
- A partir de 11h30 et de 16h30, seuls les élèves qui restent à la cantine ou à la garderie demeurent sous la responsabilité du personnel municipal.

VIE SCOLAIRE

- En cas de harcèlement ou de suspicion de harcèlement, l'équipe enseignante pourra solliciter l'équipe ressource de circonscription conformément au protocole pHARe.
- Tout objet dangereux (cutter, couteau, briquet...) est interdit. Sont également interdits : les parapluies, ballons en cuir, balles de tennis, sucettes, bonbons, chewing-gums... ainsi que tout objet de valeur.
- L'école n'est pas responsable des pertes et vols d'objets de valeur.
- Par mesure d'hygiène, les parents contrôleront régulièrement la chevelure et signaleront la présence de poux le cas échéant.
- Une tenue correcte est demandée, visage dégagé (pensez aux serre-têtes), vêtements et chaussures adaptés aux activités scolaires (des tenues spécifiques seront demandées par les enseignants selon, les besoins, en EPS par exemple).
- Du matériel scolaire est fourni à chaque enfant en début d'année. Tout matériel ou livre perdu ou détérioré doit être remplacé par les parents.
- Pour des raisons de sécurité, les portes de l'école resteront fermées durant les heures de classe. Les personnes non autorisées ne peuvent pénétrer dans l'établissement.
- Les enfants et les adultes s'engagent à respecter tous les autres enfants, le personnel de l'école et les locaux et à ne pas être violents par la parole ou par des actes.
- L'utilisation d'un téléphone mobile ou de tout autre équipement terminal de communications électroniques est interdite dans l'école et pendant toute l'activité liée à l'enseignement qui se déroule à l'extérieur de son enceinte, à l'exception des circonstances, notamment les usages pédagogiques, et des lieux dans lesquels le règlement intérieur l'autorise expressément. Cette disposition n'est pas applicable aux équipements que les élèves présentant un handicap sont autorisés à utiliser. Le téléphone portable confisqué sera conservé dans le bureau de direction et rendu aux parents de l'élève dès que possible.